

AS FITDANCE 2020/2021



Fiche d'inscription

Exemplaire à retourner rempli entièrement



Nom/Prénom:

GROUPE:

Date de Naissance:

Adresse:

 Tel:

 mail:

La participation au premier cours est gratuite et sans engagement. A partir du deuxième cours, il est obligatoire de remplir la fiche d'inscription et de régler par chèques, chèques ANCV, chèques vacances ou espèces :

- son ADHESION annuelle et Costumes (à l'ordre de l'AS Fitdance)
- ses COURS (à l'ordre de Mili Ze Coach)

NOUS N'ACCEPTERONS QUE LES DOSSIERS COMPLETS !

Cochez le ou les cours choisis ainsi que le type de règlement

Activités	1er Trim	2ème Trim	3ème Trim	PRIX
<input type="checkbox"/> GYM DOUCE + STRETCH <input type="checkbox"/> YOGA <input type="checkbox"/> HIIT RENFO <input type="checkbox"/> DANSE Adultes & Ados <input type="checkbox"/> COURS Danse Maëva <input type="checkbox"/> COURS Fitness Maëva	65€	65€	65€	195€ <u>X cours</u> MONTANT :€
<input type="checkbox"/> 1h30 (Kids Avancés ou Mix) <input type="checkbox"/> 2h00 (Espoirs / Ados)	75€	75€	75€	225€
<input type="checkbox"/> Danse Eveil	60€	60€	60€	180€
10% de réduction pour 2 cours / 15% pour 3 cours / 20% maxi pour 4 cours (abo individuel ou de la même famille)			%
COURS après remise <u>À l'ordre de Mili ze Coach</u>			MONTANT TOTAL <input type="checkbox"/> 3 règlements de.....€ <input type="checkbox"/> 1 règlement de.....€	
Adhésion AS FITDANCE + COSTUMES <u>À l'ordre de l'AS FITDANCE</u>			<input type="checkbox"/> 10€ (adhesion) <input type="checkbox"/> 25€ (costumes danse)	

Signature. Valant acceptation du règlement intérieur

Règlement Intérieur

EXEMPLAIRE à conserver par l'élève.

Article 1-Le règlement intérieur : Le présent règlement sera affiché de façon permanente à l'accueil de la Salle des Fêtes et sera consultable par tous.

Toute inscription à l'AS Fitdance vaut acceptation du règlement intérieur.

Article 2-Dispositions légales

AS Fitdance est le nom d'une association DANSE & FITNESS présidée par Mme CHAUBET Sylvie, destinée aux amateurs, répondant aux obligations formulées par la législation en vigueur. Les tarifs des cours collectifs sont établis annuellement.

CONTACT : 06.26.15.02.64

Les Coachs : Melle CHAUBET Emilie titulaire d'un MASTER STAPS « Sport Motricité Santé et Société », ainsi que d'un Diplôme Professionnel d'Edicateur Sportif. Melle PRIGENT Maëva, étudiante DE JAZZ à l'institut des Arts de Toulouse

Article 3-Inscription

Les cours sont dispensés du 21 Septembre 2020 au 23 Juin 2021, hors vacances scolaires et jours fériés.

Afin de valider l'inscription, AS Fitdance requiert les pièces mentionnées ci-dessous :

- La fiche d'inscription remplie, datée et signée par l'élève (si majeur) ou son représentant légal (si mineur)
- Un certificat médical de moins de 3 ans, attestant de l'aptitude de l'élève à la pratique de la Danse et/ou du Fitness. Ou, si déjà donné l'année dernière, questionnaire médical à remplir.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile et accidents corporels prenant en charge les dommages encourus ou causés par l'élève.
- Le versement TOTAL du paiement pour l'année en cours. Paiement en une ou trois fois (dans ce cas les 3 chèques sont requis à la remise du dossier)

Article 4-Paiements : Tous les cours sont intégralement à la charge des familles et payables d'avance lors de l'inscription, le règlement peut se faire par chèques, ou espèces.

Deux solutions de paiement s'offrent à vous pour un règlement en une fois :

-Un paiement annuel lors de l'inscription au début de l'année scolaire = Adhésion Association + Costumes (section danse) (Ordre AS Fitdance) + COURS (Ordre Mili ZE Coach)

-Un paiement en 3 fois en établissant 3 chèques rédigés à la même date lors de l'inscription.

- ✓ Pour valider toute inscription le premier chèque sera encaissé dans le mois en cours. Les autres, le deuxième et troisième trimestre.
- ✓ Les abonnements ne sont ni cessibles, ni remboursables. Seuls les arrêts définitifs pour cause de déménagement à plus de 30 km, raisons professionnelles ou raisons médicales, donneront lieu, sur présentation de justificatifs ou certificats médicaux, à un remboursement au prorata des semaines de cours restants à la date de fourniture de ces justificatifs.

Article 5-Consignes pendant les cours : Pendant toute la durée de leur présence dans les cours, il est demandé aux parents ou accompagnants de ne pas rester dans la salle. Les élèves doivent être le plus silencieux possible lorsqu'un autre cours que le leur est entrain de se dérouler. De plus, ils ne doivent pas courir et doivent respecter les consignes de sécurité et d'hygiène applicables à l'ensemble des locaux.

Il est formellement conseillé d'avoir une tenue correcte et de ne pas crier dans l'enceinte de la salle.

Les téléphones portables doivent être en mode silencieux pendant la durée de présence dans les locaux.

L'accès à la salle de danse est exclusivement réservé aux élèves et professeurs. En cas de perte ou de vol, AS FITDANCE ne pourra être tenue responsable : AS FITDANCE impose à ses élèves une tenue répondant aux exigences de la nature du cours suivi.

Les parents s'engagent à respecter et soigner la tenue de leurs enfants qui doit être marquée au nom de l'élève.

Les élèves doivent se présenter coiffées cheveux attachés.

Le port de bijoux, montres est interdit pendant les cours. AS FITDANCE ne pourra être tenu responsable en cas de vol.

Article 6-Absence et Présence : Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Les absences ne seront déduites ni remboursées.

Pour d'évidentes raisons sanitaires, en cas de maladie contagieuse, les élèves sont invités à ne pas assister aux cours et prévenir le professeur.

En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, les parents et les élèves seront prévenus et un message sera affiché sur la porte extérieure. Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves mineurs de s'assurer avant de laisser l'élève seul que les cours ont bien lieu.

Article 7-Stages

Des stages de danse enfants et adultes pourront être organisés. Ils feront l'objet d'une tarification distincte et d'une inscription spéciale à chaque stage.

Article 8-Gala

La présence des élèves aux différentes répétitions et représentation du gala est obligatoire.

La représentation du gala sera payante y compris pour les familles. Une participation financière pour les costumes de 25€ est demandée en début d'année. L'élève repartira donc, après le Gala avec certains de ses Costumes.

Les élèves ou leurs parents, pour les mineurs, s'engagent à respecter le planning des répétitions ainsi que les contraintes et les consignes spéciales liées aux répétitions, essayages. . .

Certaines répétitions pourront avoir lieu la journée du samedi et dimanche.

Article 9-Droit à l'image

AS FITDANCE se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communications et de publicité sur tout support que se soit.

Par ailleurs AS FITDANCE souligne le fait que pour tous les spectacles et événements auxquels les élèves seront amenés à participer, les prises de sons, de vues, de photographies pourront être interdites et que dans le cas où elles seraient autorisées, elles devront être limitées à un strict usage dans le cadre familial.

Article 10-Manquement au présent règlement

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.